

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de novembre 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2022
Séance du 7 décembre 2022

N° 34

**Objet : Demande de subvention
FNADT ingénierie pour la
création d'un poste d'assistant et
d'un poste de chargé de mission
dédiés au projet d'amélioration
de l'attractivité de la station
thermale et du Géoparc**

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia (jusqu'au rapport n° 36), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 19), REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à PAUL Gilles

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à PELESTOR Michel
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
PEREIRA Georges a donné pouvoir à KHUN Francis
PIERI Bernard a donné pouvoir à MOULARD Damien
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à REBOUL Childéric
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à FIAERT Claude
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

AUZET Guy	CHALVET Gilles	FLORES Sylvain	PAIRE Marie Claude
BASSET Françoise	COCHET Brigitte	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève
BOGHOSSIAN Alex	CROZALS Florent	JOUVES Marc	RISSE Gilbert
BOURJAC Jean Marie	FIGUIERE Marie José	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :

A la suite de la délibération du Conseil d'agglomération du 30 juin 2021 de s'engager dans un Contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRTE), ce dernier a été signé le 7 juillet 2021 entre la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, Provence Alpes Agglomération, la Banque des territoires, l'ADEME, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le CEREMA et les trois chambres consulaires.

Pour rappel, ce contrat, signé pour une durée de six ans (2021-2026), a vocation à organiser l'intervention financière de l'État sur le territoire de l'agglomération. Son plan d'action est structuré autour de 4 axes : transition énergétique et écologique, solidarités territoriales, tourisme durable et attractivité économique.

Dans l'axe 3 sur le tourisme durable, l'agglomération a inscrit deux projets structurants :

1. Amélioration de l'attractivité de la station thermale de Digne-les-Bains par la modernisation de ses installations ;
2. Développement de l'animation de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence en lien avec son musée situé à Digne-les-Bains.

Le premier a été inscrit dans la convention territoriale du Contrat d'avenir et bénéficie dès à présent d'un soutien conséquent de l'État via le FNADT-Rebond, Avenir Montagnes Investissement et la DSIL.

Le second a d'ores et déjà bénéficié d'un accompagnement par l'ANCT et Atout France dans le cadre du Plan de relance. Cette étude a mis en lumière le besoin de restructuration du Musée Promenade mais aussi ceux de développer la communication, les expériences visiteurs et les partenariats locaux (Géopartenaires).

Afin de mener à bien ces projets ambitieux visant à la qualification et au développement touristique de ces deux équipements structurants, Provence Alpes Agglomération a aujourd'hui la possibilité de solliciter une aide du FNADT pour de l'ingénierie qui permettrait de renforcer temporairement ses équipes Bâtiment et Géoparc avec la création de deux postes :

- Un poste d'assistant.e à la cheffe de projet dédié au projet d'amélioration de l'attractivité de la station thermale, afin de garantir la qualité de sa mise en œuvre et le respect du calendrier, pour le projet n°1.
- Un poste de chargé.e de mission pour l'animation de l'offre touristique de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence (y compris les labels Géopartenaires et Geofood) et des réseaux de ses partenaires, pour le projet n°2.

Le coût annuel de ces recrutements est estimé à 47 000 € pour le poste d'assistant.e à la cheffe de projet dédié au projet d'amélioration de l'attractivité de la station thermale et à 33 000 € pour le poste de chargé.e de mission pour l'animation de l'offre touristique de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence, soit un total de 80 000 € sur une année.

L'Etat, via le dispositif Destination France, permet de solliciter une subvention FNADT à hauteur de 60% des coûts éligibles pour le financement des dépenses de salaires sur une année pour valoriser et renforcer l'offre d'ingénierie touristique.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est donc le suivant :

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION	
	(€)	(%)
ÉTAT - FNADT	48 000 €	60%
Autofinancement PAA	32 000 €	40 %
TOTAL	80 000 €	100 %

Il vous est proposé :

- d'approuver le projet ainsi que son plan de financement ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter le soutien du FNADT sur de l'ingénierie touristique pour une année afin de mener à bien les opérations inscrites dans l'axe 3 du CRTE.
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés pour une abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE :

15 DEC. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20221207-34_07122022